



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### établissements d'accueil

Question écrite n° 72275

#### Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la réglementation des maisons de retraite médicalisées. Le Gouvernement vient, d'une part, d'assurer un complément de financement aux cliniques privées pour leur permettre de garder leurs infirmières, et participer ainsi au service public de la santé, d'autre part, d'une enquête diligentée par le ministère délégué à la santé, il résulte que nombre de maisons de retraite médicalisées doivent pour des raisons évidentes et légitimes de sécurité et de santé publique effectuer de nombreux travaux. Ce sont des investissements lourds auxquels les maisons médicalisées devront faire face. Or il est urgent de permettre aux personnes âgées d'être décemment prises en charge par ces maisons, compte tenu de l'évolution de la courbe démographique, du nombre croissant de demandes de places dans ce type d'établissement et du coût du séjour pour les retraités. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin de permettre à un maximum de maisons médicalisées de continuer à accueillir les personnes âgées dépendantes dans les meilleures conditions.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72275

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 janvier 2002, page 425